

HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9.046.200 euros
Siège social : 7 PLACE DE JAUDE
63000 CLERMONT FERRAND
832 039 648 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

❖ **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 30.365,27 euros de la manière suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 30.365,27 euros

Affectation

- Sur le compte « Report à nouveau » 30.365,27 euros
Ce poste passant ainsi de -122.894,04 euros à -92.528,77 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Nicolas MERINDOL

HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE

7 PLACE DE JAUDE

63000 CLERMONT FERRAND

COMPTES ANNUELS du 01/01/2025 au 31/12/2025

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe ANC 2022-06*

EXPERA CONSEILS

21 ROUTE DE BARJOLS

ZA LA LAOUVE

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

04 98 05 22 66

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus. Autres immobilisations corporelles En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	8 959 690		8 959 690	8 959 690		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	200		200	200		
	Total de l'actif immobilisé (III)	8 959 890		8 959 890	8 959 890		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	312 000		312 000	192 000	120 000	62.50
	Autres créances	3 951 215	1 500 000	2 451 215	1 890 160	561 054	29.68
	Charges constatées d'avance						
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	98 509		98 509	258 390	159 880	61.88
	Total de l'actif circulant (IV)	4 361 724	1 500 000	2 861 724	2 340 550	521 174	22.27
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	13 321 614	1 500 000	11 821 614	11 300 440	521 174	4.61

(1) Dont à moins d'un an 200
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 9 046 200)	9 046 200		9 046 200			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	1 864		1 864			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	122 894		127 789		4 895	3.83
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	30 365		4 895		25 471	520.37
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	8 955 535		8 925 170		30 366	0.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total autres fonds propres (I bis)							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	411 182		418 114		6 933	1.66
	Dettes fiscales et sociales	77 286		35 028		42 258	120.64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	2 377 611		1 922 128		455 483	23.70
	Produits constatés d'avance						
	Total des dettes (III)	2 866 079		2 375 270		490 808	20.66
	Ecarts de conversion passif (IV)						
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		11 821 614		11 300 440		521 174	4.61

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 2 866 079 2 375 270

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	600 000		600 000	760 000		160 000	21.05
Montant net du chiffre d'affaires	600 000		600 000	760 000		160 000	21.05
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions							
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			2 474	2		2 473	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			602 474	760 002		157 527	20.73
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			582 245	802 011		219 765	27.40
Impôts, taxes et versements assimilés			2 673	2 383		290	12.17
Salaires			24 816	897		23 919	NS
Cotisations sociales			10 297	93		10 204	NS
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			10	1		9	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			620 041	805 384		185 343	23.01
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			17 567	45 383		27 816	61.29
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	102 167		128 191		26 024	20.30
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	102 167		128 191		26 024	20.30
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 500 000		1 500 000	100.00
Intérêts et charges assimilées (3)	52 892		77 609		24 717	31.85
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	52 892		1 577 609		1 524 717	96.65
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	49 275		1 449 418		1 498 693	103.40
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	31 708		1 494 800		1 526 509	102.12
Produits exceptionnels (VII)			1 500 000		1 500 000	100.00
Charges exceptionnelles (VIII)			305		305	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			1 499 695		1 499 695	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 343				1 343	
Total des produits (I+III+V+VII)	704 641		2 388 193		1 683 552	70.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	674 276		2 383 298		1 709 022	71.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	30 365		4 895		25 471	520.37

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations x

Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations x

Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres x

Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-19 - Précisions relatives à certains éléments x

Art. 832-20 - Honoraires des commissaires aux comptes x

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif x

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le Plan comptable général.

Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode. Conformément aux dispositions de ce règlement, il est appliqué de manière prospective à compter de l'exercice 2025, sans retraitement des exercices antérieurs, sous réserve des reclassements de postes nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation.

L'impact du changement de réglementation a été déterminé à l'ouverture de l'exercice, en précisant les postes concernés. Il porte principalement sur :

- la présentation du résultat exceptionnel, désormais limitée aux éléments résultant d'événements majeurs et inhabituels
- la suppression des transferts de charges, les montants précédemment enregistrés dans ces rubriques étant désormais présentés, selon leur nature, dans les postes de charges ou de produits correspondants
- certains reclassements de postes au bilan et au compte de résultat afin de respecter les nouveaux modèles prévus par le règlement ANC n° 2022-06.

L'application de cette nouvelle réglementation comptable n'a pas d'incidence sur le

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

montant des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2025, les modifications portant uniquement sur la présentation et la ventilation de certains postes du bilan et du compte de résultat.

Conformément à l'article 833-2 du Plan comptable général, le changement de réglementation sur les principaux postes de l'exercice 2025 impacte essentiellement :

- certaines opérations exceptionnelles lesquelles sont désormais enregistrées en résultat d'exploitation
- les transferts de charges au titre des refacturations de mise a disposition, désormais enregistrés en autres produits d'exploitation.

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -
(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	8 959 690			8 959 690
Autres immobilisations financières	200			200
TOTAL	8 959 890			8 959 890

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Sur titres mises en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres provisions pour dépréciation	1 500 000			1 500 000
TOTAL	1 500 000			1 500 000

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE
63000 CLERMONT FERRAND

Filiales et participations	Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale - SAS LA CREATURE		1 773 983	100.00	13 490	13 490	3 707 427			88 060.66		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1 - françaises - étrangères											
A. Total des filiales				13 490	13 490	3 707 427					
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque participation - LA MONTAGNE		35 915 903	40.66	8 946 200	8 946 200			79 843 709	1 028 741		
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1 - françaises - étrangères											
B. Total des participations				8 946 200	8 946 200						
C. Total des filiales et des participations (A + B)				8 959 690	8 959 690	3 707 427					
Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.											

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -
(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	200	200	
Créances de l'actif immobilisé	200	200	
Autres créances clients	312 000	312 000	
Impôts sur les bénéfices	10 657	10 657	
Taxe sur la valeur ajoutée	78 576	78 576	
Groupe et associés	3 707 427	3 707 427	
Débiteurs divers	154 555	154 555	
Créances de l'actif circulant	4 263 215	4 263 215	
TOTAL	4 263 415	4 263 415	

- CAPITAUX PROPRES -
(Art. 832-11)

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	90 462	100.00	Inchangé par rapport à n-1
TOTAL	90 462		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	9 046 200			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	1 864			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	127 789-	4 895		
Résultat de l'exercice	4 895		0-	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	8 925 170	4 895	0-	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				9 046 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				1 864
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				122 894-
Résultat de l'exercice				30 365
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				8 955 535

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -
(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	411 182	411 182		
Personnel et comptes rattachés	6 771	6 771		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 842	14 842		
Taxe sur la valeur ajoutée	54 173	54 173		
Autres impôts taxes et assimilés	1 500	1 500		
Groupe et associés	2 244 826	2 244 826		
Autres dettes	132 785	132 785		
TOTAL	2 866 079	2 866 079		

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -
(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
--	---------

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 772
Dettes fiscales et sociales	4 692
TOTAL	267 464

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -
(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	13 200	
TOTAL	13 200	

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -
(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de 1 personnes , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 9 046 200 €

Siège social : 7 PLACE DE JAUDE

63000 CLERMONT-FERRAND

832 039 648 RCS CLERMONT-FERRAND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31/12/2025

SAS WOLFF & Associés

Siège social : 19 boulevard Berthelot, 63400 Chamalières

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Permanence des méthodes » de la partie « PRINCIPES GENERAUX » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société présente à l'actif de son bilan des titres de participation, tels que décrits dans les notes « Liste des principales méthodes » et « Informations relatives aux filiales et participations » de l'annexe des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes qui président l'évaluation de ces actifs et les critères qui conduisent à leur dépréciation, ainsi que l'information qui a été fournie dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chamalières, le 25 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Wolff et Associés

Grégory WOLFF

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Wolff', with a stylized flourish at the end.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus. Autres immobilisations corporelles En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	8 959 690		8 959 690	8 959 690		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	200		200	200		
	Total de l'actif immobilisé (III)	8 959 890		8 959 890	8 959 890		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	312 000		312 000	192 000	120 000	62.50
	Autres créances	3 951 215	1 500 000	2 451 215	1 890 160	561 054	29.68
	Charges constatées d'avance						
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	98 509		98 509	258 390	159 880	61.88
	Total de l'actif circulant (IV)	4 361 724	1 500 000	2 861 724	2 340 550	521 174	22.27
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	13 321 614	1 500 000	11 821 614	11 300 440	521 174	4.61

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 9 046 200)	9 046 200		9 046 200			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	1 864		1 864			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	122 894		127 789		4 895	3.83
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	30 365		4 895		25 471	520.37
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	8 955 535		8 925 170		30 366	0.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total autres fonds propres (I bis)							
PROVISIONS							
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total des provisions (II)							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	411 182		418 114		6 933	1.66
	Dettes fiscales et sociales	77 286		35 028		42 258	120.64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	2 377 611		1 922 128		455 483	23.70
Total des dettes (III)		2 866 079		2 375 270		490 808	20.66
Ecarts de conversion passif (IV)							
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		11 821 614		11 300 440		521 174	4.61

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 2 866 079 2 375 270

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	600 000		600 000	760 000		160 000	21.05
Montant net du chiffre d'affaires	600 000		600 000	760 000		160 000	21.05
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions							
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			2 474	2		2 473	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			602 474	760 002		157 527	20.73
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			582 245	802 011		219 765	27.40
Impôts, taxes et versements assimilés			2 673	2 383		290	12.17
Salaires			24 816	897		23 919	NS
Cotisations sociales			10 297	93		10 204	NS
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			10	1		9	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			620 041	805 384		185 343	23.01
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			17 567	45 383		27 816	61.29
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	102 167		128 191		26 024	20.30
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	102 167		128 191		26 024	20.30
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 500 000		1 500 000	100.00
Intérêts et charges assimilées (3)	52 892		77 609		24 717	31.85
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	52 892		1 577 609		1 524 717	96.65
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	49 275		1 449 418		1 498 693	103.40
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	31 708		1 494 800		1 526 509	102.12
Produits exceptionnels (VII)			1 500 000		1 500 000	100.00
Charges exceptionnelles (VIII)			305		305	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			1 499 695		1 499 695	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 343				1 343	
Total des produits (I+III+V+VII)	704 641		2 388 193		1 683 552	70.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	674 276		2 383 298		1 709 022	71.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	30 365		4 895		25 471	520.37

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations x

Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations x

Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres x

Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-19 - Précisions relatives à certains éléments x

Art. 832-20 - Honoraires des commissaires aux comptes x

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif x

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le Plan comptable général.

Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode. Conformément aux dispositions de ce règlement, il est appliqué de manière prospective à compter de l'exercice 2025, sans retraitement des exercices antérieurs, sous réserve des reclassements de postes nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation.

L'impact du changement de réglementation a été déterminé à l'ouverture de l'exercice, en précisant les postes concernés. Il porte principalement sur :

- la présentation du résultat exceptionnel, désormais limitée aux éléments résultant d'événements majeurs et inhabituels
- la suppression des transferts de charges, les montants précédemment enregistrés dans ces rubriques étant désormais présentés, selon leur nature, dans les postes de charges ou de produits correspondants
- certains reclassements de postes au bilan et au compte de résultat afin de respecter les nouveaux modèles prévus par le règlement ANC n° 2022-06.

L'application de cette nouvelle réglementation comptable n'a pas d'incidence sur le

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 36 35 23

EXPERA CONSEILS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

montant des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2025, les modifications portant uniquement sur la présentation et la ventilation de certains postes du bilan et du compte de résultat.

Conformément à l'article 833-2 du Plan comptable général, le changement de réglementation sur les principaux postes de l'exercice 2025 impacte essentiellement :

- certaines opérations exceptionnelles lesquelles sont désormais enregistrées en résultat d'exploitation
- les transferts de charges au titre des refacturations de mise a disposition, désormais enregistrés en autres produits d'exploitation.

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	8 959 690			8 959 690
Autres immobilisations financières	200			200
TOTAL	8 959 890			8 959 890

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire
Commissaire aux Comptes		

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Sur titres mises en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres provisions pour dépréciation	1 500 000			1 500 000
TOTAL	1 500 000			1 500 000

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 36 35 23

Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			brute	nette						
Filiales et participations										
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale - SAS LA CREATURE	1 773 983	100,00	13 490	13 490	3 707 427			88 060,66		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1 - françaises - étrangères										
A. Total des filiales			13 490	13 490	3 707 427					
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation - LA MONTAGNE	35 915 903	40,66	8 946 200	8 946 200			79 843 709	1 028 741		
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1 - françaises - étrangères										
B. Total des participations			8 946 200	8 946 200						
C. Total des filiales et des participations (A + B)			8 959 690	8 959 690	3 707 427					
Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Commissaire aux Comptes SAS WOLFF & ASSOCIES 19, boulevard Berthelot 63400 CHAMALIERES Tél 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23										

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	200	200	
Créances de l'actif immobilisé	200	200	
Autres créances clients	312 000	312 000	
Impôts sur les bénéfices	10 657	10 657	
Taxe sur la valeur ajoutée	78 576	78 576	
Groupe et associés	3 707 427	3 707 427	
Débiteurs divers	154 555	154 555	
Créances de l'actif circulant	4 263 215	4 263 215	
TOTAL	4 263 415	4 263 415	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	90 462	100.00	Inchangé par rapport à n-1
TOTAL	90 462		

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	9 046 200			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	1 864			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	127 789	4 895		
Résultat de l'exercice	4 895		0	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	8 925 170	4 895	0	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				9 046 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				1 864
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				122 894
Résultat de l'exercice				30 365
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				8 955 535

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 36 35 23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	411 182	411 182		
Personnel et comptes rattachés	6 771	6 771		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 842	14 842		
Taxe sur la valeur ajoutée	54 173	54 173		
Autres impôts taxes et assimilés	1 500	1 500		
Groupe et associés	2 244 826	2 244 826		
Autres dettes	132 785	132 785		
TOTAL	2 866 079	2 866 079		

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	10 555
TOTAL	10 555

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 772
Dettes fiscales et sociales	4 692
Autres dettes	132 785
TOTAL	400 250

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	13 200	
TOTAL	13 200	

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **1 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23